



COMMISSION FOOT ANIMATION SAISON 2023/2024

NOTE D'INFORMATIONS CATEGORIES U6 À U9 (G + F)

- Tous les plateaux U6 à U9 se dérouleront les samedis matin.
Un seul créneau de convocation sera désormais mis en place par lieu :
 - Convocation à 9h – début à 9h30 et fin à 12hLa feuille de match devra être remplie, signée par le responsable d'équipe, puis être remise au référent au plus tard 15 minutes avant le début du plateau.
- **16 équipes maximum seront convoquées par plateaux sur un seul créneau.**
- 4 équipes maximum par club seront convoquées sur un même lieu. (Si le club à 4 équipes U9, les 4 équipes seront convoquées à 9h sur un même lieu).
- Les fiches d'engagements sont disponibles sur le site du District de Provence et devront être retournées avant le **Dimanche 17 Septembre 2023 (délai impératif)**. Des **périodes d'ajustement pour les modifications d'équipes sont créées pendant les vacances scolaires.**
- **Les clubs souhaitant changer de groupe doivent en faire la demande pendant les périodes d'ajustement**

| PERIODES | ORGANISATION |
|-----------------------------------------|------------------------------------|
| Jusqu'au 17 septembre 2023 | Phase d'engagement |
| Du 17 septembre 2023 au 21 octobre 2023 | 1 ^{ère} phase de pratique |
| Du 22 octobre 2023 au 3 novembre 2023 | Phase d'ajustement n°1 |
| Du 4 novembre 2023 au 23 décembre 2023 | 2 ^{ème} phase de pratique |
| Du 24 décembre 2023 au 5 janvier 2024 | Phase d'ajustement n°2 |
| Du 6 janvier 2024 au 23 février 2024 | 3 ^{ème} phase de pratique |
| Du 24 février 2024 au 9 mars 2024 | Phase d'ajustement n°3 |
| Du 10 mars 2024 au 19 avril 2024 | 4 ^{ème} phase de pratique |
| Du 20 avril 2024 au 4 mai 2024 | Phase d'ajustement n°4 |
| Du 5 mai 2024 au 8 juin 2024 | 5 ^{ème} phase de pratique |

Phase d'engagement : Période d'inscription des équipes avant le début des compétitions.

Phases de pratique : Périodes de jeu où l'ajout d'équipe est impossible.

Phases d'ajustement : Périodes définies pour modifier le nombre d'équipes engagées sur la prochaine phase de pratique et/ou pour faire une demande de changement de groupe.



Exemple :

10 septembre : Engagement de 2 équipes U9

1^{ère} phase : Plateau avec 2 équipes U9 inscrites

22 octobre : Ajout d'une équipe U9

2^{ème} phase : Plateau avec 3 équipes U9 inscrites.

- Les groupes seront réalisés par année d'âge, sauf cas exceptionnel.
- Les clubs souhaitant recevoir des plateaux devront retourner le document de « Mise à disposition des installations » **le 04 Septembre 2023 dernier délai.**
- Le référent « club » identifié sur le document de « Mise à disposition des Installations » aura la charge de l'organisation du plateau. Le référent devra faire appliquer le cahier des charges du plateau signé par le président du club.
- En cas de forfait d'une ou plusieurs équipes, les clubs doivent en informer le District **au plus tard le mercredi soir** depuis leur boîte mail officielle, *(sous peine d'amendes financières prévues aux règlements sportifs)*.
- Chaque groupe aura un lieu d'affectation défini par la Commission des Terrains, qui devra être **obligatoirement** respecté.
- Sur la saison 2023/2024, des plateaux foot à 3 et foot à 4, comme préconisés par la DTN seront proposés occasionnellement pour la catégorie U6/U7, et seront mis en place par les référents de la Commission Technique sur des sites pilotes.
- Les plateaux sont organisés selon les lois du jeu du football réduit du District de Provence.
- Des **interclubs** sont prévus par catégorie sur la base du volontariat, selon les dates indiquées sur le calendrier FA.
- Une fiche technique expliquant l'organisation d'un interclub est disponible en annexe de la note d'information.
- Un document type Interclubs devra être envoyé (10 jours avant minimum) sous réserve de la disponibilité des terrains.
- **Sur chaque 1^{er} samedi des vacances scolaires, des plateaux Loisir seront proposés sur certaines catégories d'âge avec la possibilité de découvrir l'ensemble des nouvelles pratiques sur la saison. Cette offre de pratiques est proposée sur la base du volontariat des clubs.**



CATEGORIES U6 À U9 F
ECOLE DE FOOT FEMININE

- Des plateaux seront organisés et réservés aux licenciées U6 à U9 Filles (possibilité d'y inclure des U10 Filles débutantes) le samedi matin ou après-midi selon les disponibilités.
- Les fiches d'engagements sont disponibles sur le site du District de Provence et devront être retournées avant **le Dimanche 17 septembre 2023 (délai impératif)**.
- Les catégories EFF ont également la possibilité de mettre en place des interclubs sur les dates prévues à cet effet, et/ou de participer à des nouvelles pratiques dites « Loisir ».